

Image not found or type unknown



droit de modification du contrat d 'abonnement.

Par **has78**, le **17/02/2009** à **21:48**

Bonjour,

j'ai il y'a 2jours souscrit un abonnement téléphonique comprenant 3h de communication. J'ai bénéficié d'un téléphone gratuit seulement parce que j'avais pris le forfait d'une heure. Le vendeur m'a affirmé que je pourrais dès le mois prochaine modifier mon forfait et passer d'un forfait de 3h à un forfait d'1h.Or, sur le site, les possibilités de modification sont 2h de communication et plus.

J'aimerais savoir si je pourrais garder le téléphone en résiliant mon abonnement.

L'erreur ou le mensonge du vendeur peut elle être prouvée?

quelles solutions s'offrent à moi pour ne pas rester lié à ce forfait de 3h.

MERCI BEAUCOUP POUR VOS FUTURES REPONSES.